



Conseil de sécurité

Distr.
GENERALE

S/20108
10 août 1988
FRANCAIS
ORIGINAL : ANGLAIS

**LETTRE DATEE DU 10 AOUT 1988, ADRESSEE AU SECRETAIRE GENERAL PAR
LE REPRESENTANT PERMANENT PAR INTERIM DE LA REPUBLIQUE ISLAMIQUE
D'IRAN AUPRES DE L'ORGANISATION DES NATIONS UNIES**

J'ai l'honneur de vous informer que le Commandement des forces aériennes de la République islamique d'Iran a annoncé qu'aujourd'hui des avions de combat iraqiens ont violé à deux reprises l'espace aérien iranien. A 9 h 27, l'espace aérien iranien a été violé dans la partie sud du pays; le mur du son a été franchi au-dessus des villes de Bushehr, Ramhormoz, Masjid Suleiman et Gachsaran. A 10 h 18, l'espace aérien a, une nouvelle fois, été violé pendant 15 minutes, au-dessus des environs de la ville de Piranshahr.

Je vous serais obligé de bien vouloir faire distribuer le texte de la présente lettre comme document du Conseil de sécurité.

L'Ambassadeur,

Représentant permanent par intérim,

(Signé) Mohammad Ja'afar MAHALATI